



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 31 MARS 2026

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
850DE2601N01	Election du Président	Adoptée
850DE2601N02	Détermination du nombre de vice-présidents	Adoptée
850DE2601N03	Election du 1 ^{er} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N04	Election du 2 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N05	Election du 3 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N06	Election du 4 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N07	Election du 5 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N08	Election du 6 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N09	Election du 7 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N10	Election du 8 ^{ème} Vice-Président	Adoptée
850DE2601N11	Indemnités de fonctions des élus	Adoptée
850DE2601N12	Charte de l'élu local	Adoptée
850DE2601N13	Conférence des Maires – conférence des Territoires	Adoptée
850DE2601N14	Délégation de pouvoir au Président	Adoptée
850DE2601N15	Indemnités frais de déplacement	Adoptée
850DE2601N16	Désignation des membres de la CLECT	Adoptée
850DE2601N17	Commission d'appel d'offres	Adoptée
850DE2601N18	Commission d'appel d'offres – Entretien cours d'eau Noireau	Adoptée
850DE2601N19	Commission d'appel d'offres – Entente Egrenne Varenne	Adoptée
850DE2601N20	Délégation de service public	Adoptée
850DE2601N21	Commission intercommunale des impôts directs	Adoptée
850DE2601N22	Commission accessibilité	Adoptée
850DE2601N23	Représentation au Centre Intercommunal d'Action Sociale	Adoptée
850DE2601N24	Représentation au PETR	Adoptée
850DE2601N25	Représentation au Pôle Métropolitain – Réseau Ouest Normand	Adoptée
850DE2601N26	Représentation au SIVOS Champsecret - Dompierre	Adoptée

850DE2601N27	Représentation au SIVOS Chanu – Landisacq – St Paul	Adoptée
850DE2601N28	Représentation au RPI St Pierre d'Entremont – Cerisy Belle Etoile	Adoptée
850DE2601N29	Représentation au collège Jacques Prévert	Adoptée
850DE2601N30	Représentation au collège Alber Camus	Adoptée
850DE2601N31	Représentation au collège Auguste Chevalier	Adoptée
850DE2601N32	Représentation au Syndicat Départemental de l'eau	Adoptée
850DE2601N33	Désignation des délégués au SDeau 50	Adoptée
850DE2601N34	Représentants SMAEP	Adoptée
850DE2601N35	Désignation référents Entente Varenne et Egrenne	Adoptée
850DE2601N36	Désignation référents Entente Noireau	Adoptée
850DE2601N37	Représentation au SIRTOM de la Région Flers Condé	Adoptée
850DE2601N38	Représentation ADIL	Adoptée
850DE2601N39	Représentation Site Natura 2000 – Bassin de l'Andainette	Adoptée
850DE2601N40	Représentation au Comité de pilotage site Natura 2000 – Landes du Tertre Bizet et Fosse Artour	Adoptée
850DE2601N41	Représentation Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne	Adoptée
850DE2601N42	Représentation SPL – Destination Touristique Domfront Bagnoles	Adoptée
850DE2601N43	Représentation à la Mission locale	Adoptée
850DE2601N44	Désignation des membres du comité départemental pour l'emploi	Adoptée
850DE2601N45	Représentation Syndicat mixte AGEDI	Adoptée
850DE2601N46	Représentation au CNAS (Comité National d'Action Sociale)	Adoptée
850DE2601N47	Règlement intérieur	Adoptée
850DE2601N48A	Vote taux d'imposition 2026	Adoptée
850DE2601N49A	Vote taux de cotisation foncière des entreprises 2026	Adoptée
850DE2601N50	Vote taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026	Adoptée



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N01 - Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;
Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Jérôme Nury a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 32

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

A obtenu :

- M. Jérôme Nury : 31 voix (trente et un)

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

- M. Jérôme NURY ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Président.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N02 - Détermination du nombre de vice-présidents

Le Président précise qu'avant de procéder à l'élection des vice-présidents il est nécessaire d'en déterminer le nombre. En application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article de la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010, Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 30 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. La communauté de communes peut donc disposer de 9 vice-présidents. Il propose de fixer le nombre de vice- présidents à 8.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'élire 8 vice-présidents.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Reçu le

Le Président,

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY





Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N03 - Election du 1er Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président ;

Le Président propose Bernard Soul comme candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	32
À déduire (bulletins blancs) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

A obtenu :

– M. Bernard SOUL 31 voix (trente et un)

M. Bernard SOUL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N04 - Election du 2ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président ;

Le Président propose Isabelle Lorgeoux comme candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	32
À déduire (bulletins blancs) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

A obtenu :

– Mme Isabelle LORGEUX 31 voix (trente et un)

Mme Isabelle LORGEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} vice-présidente.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N05 - Election du 3ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} vice-président ;

Le Président propose Maxime GUILMIN comme candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	32
À déduire (bulletins blancs) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

A obtenu :

– M Maxime GUILMIN 31 voix (trente et un)

M Maxime GUILMIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-président.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N06 - Election du 4ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} vice-président ;

Le Président propose Michèle POTHE comme candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 32
À déduire (bulletins blancs) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

A obtenu :

– Mme Michelle POTHE 31 voix (trente et un)

Mme Michelle POTHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} vice-présidente.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N07 - Election du 5ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} vice-président ;

Le Président propose Christophe LECORDIER comme candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	32
À déduire (bulletins blancs) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

A obtenu :

– M Christophe LECORDIER 32 voix (trente-deux)

M Christophe LECORDIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY

Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N08 - Election du 6ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} vice-président ;

Le Président propose Béatrice GUERIN comme candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 32
À déduire (bulletins blancs) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

A obtenu :

– Mme Béatrice GUERIN 32 voix (trente-deux)

Mme Béatrice GUERIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} vice-présidente.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N09 - Election du 7ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} vice-président ;

Le Président propose Franck MOISSERON comme candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 32
À déduire (bulletins blancs) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

A obtenu :

– M Franck MOISSERON 29 voix (vingt-neuf)

M Franck MOISSERON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} vice-président.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N10 - Election du 8ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, Vu la délibération n°850DE2601N02 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du 8^{ème} vice-président ;

Le Président propose Céline LEVÉE comme candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	32
À déduire (bulletins blancs) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

A obtenu :

– Mme Céline LEVÉE 31 voix (trente et une)

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Mme Céline LEVÉE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8^{ème} vice-présidente.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N11 - Indemnités de fonctions des élus

Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Considérant:

- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 10 000 à 19 999 ;
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48.75 % pour le Président, soit 2 003.88 € et 20.63 % pour les Vice-Présidents, soit 848.00 €.

Le Président propose d'allouer l'enveloppe mensuelle de 7 939.88 € pour les indemnités du président, des 8 vice-présidents et éventuellement 2 délégués communautaires avec délégation, avec les taux de 48.75 % pour le Président, 16.19 % pour les 8 Vice-Présidents et 7.40 % pour les conseillers communautaires délégués.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que le taux de l'indemnité du Président sera de 48.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Fixe les taux des indemnités de fonctions des Vice-Présidents à 16.19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à 7.40 % pour les conseillers communautaires avec délégation de fonction.
- Dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement,
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N12 - Charte de l' élu local

Le Président indique que selon l'article L 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, après l'élection des membres du bureau, le Président doit donner lecture de la charte de l' élu local.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte du contenu de la charte de l' élu local.

Reçu le

17 AVR. 2026

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY





Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N13 - Conférence des Maires - conférence des Territoires

Le Président précise que selon l'article L5211-11-3 du code général des collectivités territoriales, la conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics à fiscalité propre. Cette conférence, dont le rôle est consultatif, sera composée du président, des maires, maires délégués et vice-présidents. Il propose d'inclure dans cette conférence, les 2 conseillers départementaux du canton de Domfront-Tinchebray et le président du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Domfront. Cette conférence, ainsi formée, sera dénommée : Conférence des Territoires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Crée la conférence des Maires qui devient la conférence des Territoires en y incluant les vice-Présidents, les 2 conseillers départementaux du canton de Domfront-Tinchebray et le président du syndicat de distribution d'eau du Domfrontais.

Reçu le

17 AVR. 2026

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N14 - Délégation de pouvoir au Président

Le Président, en vertu de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, propose de lui donner délégation de pouvoir d'une partie des attributions de l'organe délibérant **à l'exception :**

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il propose de lui donner délégation pour intenter au nom de Domfront-Tinchebray Interco les actions en justice ou défendre Domfront - Tinchebray Interco dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil communautaire et d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Domfront - Tinchebray Interco, à intenter toute les actions en justice et à défendre les intérêts de Domfront - Tinchebray Interco dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel à garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne délégation au Président pour l'ensemble des pouvoirs pouvant être délégués par le Conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N15 - Indemnités frais de déplacement

Le Président informe l'assemblée que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, permet une meilleure prise en charge des frais engagés par les élus. Il précise que tous les délégués communautaires peuvent désormais bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur établissement à qualités, lorsque la réunion a lieu dans une autre commune que la leur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement aux délégués communautaires des frais de déplacement occasionnés lors de réunions se déroulant dans une autre commune que la leur,
- Dit que le remboursement se fera sur présentation d'un état de frais (précisant son identité, son lieu de réunion, les jours de déplacement, nombre de kilomètres),
- Dit que le remboursement se fera sur les mêmes tarifs que ceux octroyés aux agents de la fonction publique territoriale,
- Dit que les crédits seront ouverts au budget.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N16 - Désignation des membres de la CLECT

Le Président rappelle que les EPCI ayant fait le choix d'appliquer la fiscalité professionnelle unique doivent mettre en place une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le rôle de cette commission, comme son nom l'indique, est chargée d'évaluer les charges transférées à la Communauté de communes. Elles sont déduites de l'attribution de compensation selon l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts. Le Conseil communautaire doit déterminer la composition de la CLECT. Chaque commune doit disposer d'au moins un représentant. Il propose que cette commission soit composée des maires des 15 communes et des 9 maires délégués.

La commission constituée devra ensuite élire un Président et un Vice-président.

15 Maires			9 Maires délégués		
Christian	PICARD	Avrilly	Marie Laure	DAVID	Beauchêne
Gérard	FOURRÉ	Champsecret	Julien	SALLIOT	Clairefougère
Michel	LEGALLE	Chanu	Evelyne	GROUSSARD	Frênes
Bernard	SOUL	Domfront en Poirais	Michelle	POTHE	La Haute Chapelle
Philippe	LEPONT	Le Ménil Ciboult	Jean-Claude	PLANSON	Larchamp
Christian	DEROUET	Lonlay L'Abbaye	Franck	MOISSERON	Rouellé
Bruno	DEVERE	Moncy	Frédérique	ROULLIER	St Cornier des Landes
Maxime	GUILMIN	Montsecret-Clairefougère	Patrick	HÉRON	St Jean des Bois
Béatrice	GUÉRIN	St Bomer les Forges	Brigitte	BIZET	Yvrandes
Serge	COSTARD	St Brice en Passais			
Jean-Yves	PRIEUR	St Christophe de Chaulieu			
Pierre	FERARD	St Gilles des Marais			
Christian	DURIEZ	St Pierre d'Entremont			
Sébastien	CHRETIEN	St Quentin les Chardonnetts			
Jérôme	NURY	Tinchebray Bocage			

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Désigne les membres de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N17 - Commission d'appel d'offres

Le Président rappelle que les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales précisent que la commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, du président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Pour Domfront – Tinchebray Interco, il y a lieu d'élire 5 titulaires et 5 suppléants. L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Une liste a été déposée.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32

Nombre de suffrages exprimés.....32

Blanc..... 0

Nul..... 0

La liste complète a obtenu 32 voix

- Pierre Férard, Bernard Soul, Béatrice Guérin, Philippe Lepont, Evelyne Groussard, sont élus en tant que membres titulaires,

- Patrick Héron, Christian Duriez, Michel Legalle, Franck Moisseron et Christian Derouet sont élus en tant que membres suppléants.

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N18 - Commission d'appel d'offres - Entretien cours d'eau Noireau

Le Président rappelle que par délibération en date du 8 octobre 2019, le Conseil communautaire a décidé de la constitution d'un groupement de commandes entre Flers Agglo, l'Intercom de la Vire au Noireau et Domfront-Tinchebray Interco en vue de la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux d'entretien des cours d'eau de l'Entente Noireau. En fonction du montant des marchés ou accords-cadres, ceux-ci sont attribués, soit après avis simple d'une commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) composée d'un représentant de chaque membre du groupement, soit par une commission d'appel d'offres (CAO) composée dans les mêmes formes. Ces commissions sont présidées par le représentant de Flers Agglo en sa qualité de coordonnateur du groupement. Il propose de désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la Commission d'appel d'offres de Domfront Tinchebray Interco.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Philippe Lepont, titulaire et Patrick Héron, suppléant de la CAO ou COMAPA du groupement de commandes pour l'entretien et la restauration du Noireau et de ses affluents.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERoyer Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N19 - Commission d'appel d'offres - Entente Egrenne Varenne

En décembre 2017, le Conseil communautaire a accepté la création d'une entente, entre la Communauté de communes Andaine-Passais, Flers Agglo, la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel, la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Varenne, de l'Egrenne, de l'Ortel, du Ménil Rouellée et des Vallées.

Conformément à la convention de mandat de maîtrise d'œuvre signée en 2023, la Communauté de communes Andaine-Passais est désignée maître d'ouvrage des travaux. Elle a donc été chargée du choix des opérateurs économiques devant réaliser ces travaux et de la passation des marchés.

Pour cela, une convention de groupement de commandes a été signée avec la CDC Andaine- Passais et il est nécessaire de renommer un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission d'appel d'offres, réunissant un représentant de chaque EPCI de l'entente.

Le Président propose :

Philippe Lepont comme titulaire
et Patrick Héron comme suppléant.

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Philippe Lepont, titulaire et Patrick Héron, suppléant comme suppléant de la CAO de ce groupement de commandes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERoyer Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N20 - Délégation de service public

Le Président explique que la commission pour les délégations des services publics est composée d'un Président et de 5 membres élus au sein du Conseil communautaire, au scrutin proportionnel au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions.

Au préalable, le Conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes. Il propose de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt des listes.

Le Président propose une liste de 5 titulaires et 5 suppléants.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32

Nombre de suffrages exprimés.....32

Blanc..... 0

Nul..... 0

La liste complète a obtenu 32 voix

- Michelle Pothé, Bernard Soul, Philippe Lepont, Evelyne Groussard, Christophe Lecordier, en tant que membres titulaires,
- Franck Moisseron, Christian Picard, Béatrice Guérin, Bruno Devere et Pierre Férard, en tant que membres suppléants.

Reçu le

17 AVR. 2026

Le secrétaire de séance

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N21 - Commission intercommunale des impôts directs

Le Président informe l'assemblée que selon l'article 1650 A du code général des impôts, dans les EPCI à fiscalité professionnelle unique la commission intercommunale des impôts directs locaux est rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Cette commission est composée du Président ou d'un Vice-président délégué, de 10 commissaires remplissant les mêmes conditions que pour être membre de la commission communale, inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou de ses communes. La loi des finances 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI. Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le Conseil communautaire. L'article 346 A du code général des impôts prévoit que la nomination des membres de cette commission doit intervenir dans les 2 mois suivant l'installation du Conseil communautaire.

Il y a lieu de présenter à la DDFIP une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants.

Le Président propose les noms suivants :

TITULAIRES

Michel CHANCEREL

Michelle POTHE

Joël DROMER

Sylvie BOURSIER

Chantal HEUZE

Rémi LIOT

Sébastien JOURDAN

Bernard DAVY

Christian DEROUET

Didier LERALLU

Michèle LAINE

Josette PORQUET

SUPPLEANTS

Jean-Jacques AUBRY

Adrien SONNET

Franck MOISSERON

Jean-Louis RICHARD

Michel DEROUET

Emmanuel FOISNEAU

Mickaël GOBE

Alexandre DESLANDES

François LAUTOUR

Vincent PHILIPPE

Roger CHANU

Thérèse LEMORELLEC

Pierre LETEINTURIER	Christophe LECORDIER
Daniel DECOSSE	Thérèse BRARD
Annick GRUSON	Gilles LEMARECHAL
Eric LEROY	Evelyne GROUSSARD
Isabelle LORGEUX	Pierre LECORDIER
Frédérique ROULLIER	Daniel BAZIN
Roger CHANCEREL	Daniel BECHET
Marcel FOLLIOT	Gilles BECHADE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Propose la liste des membres ci-dessus désignés auprès de la DDFIP.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Le Président,

Jérôme NURY



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	A	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N22 - Commission accessibilité

Le Président précise que l'article 2143-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Elle est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Il y a lieu de désigner 10 délégués communautaires et 10 représentants des associations d'usagers et de personnes handicapées.

Il propose :

Bernard Soul, Michelle Pothé, Franck Moisseron, Philippe Lepont, Michel Legalle, Serge Costard, Pierre Férard, Christian Picard, Christophe Lecordier et Evelyne Groussard.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne 10 délégués communautaires à l'accessibilité : Bernard Soul, Michelle Pothé, Franck Moisseron, Philippe Lepont, Michel Legalle, Serge Costard, Pierre Férard, Christian Picard, Christophe Lecordier et Evelyne Groussard.
- Charge le Président de nommer 10 commissaires représentant les associations d'usagers et de personnes handicapées.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LOGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N23A - Représentation au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Président informe l'assemblée que selon les articles L. 123 4 à L. 123 8 du Code de l'action sociale des familles, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) comprend, outre son président, en nombre égal des membres délégués communautaires élus et des membres nommés par le président de l'EPCI parmi les personnes non membres qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social. Le nombre de membres ne peut être supérieur à 16 membres de part et d'autre. Il propose de fixer à 10 le nombre de membres. L'élection des membres délégués communautaires se fait au scrutin majoritaire à deux tours.

La Conférence des Territoires propose une liste de 10 noms :

Christian Picard, Céline Levée, Michelle Pothé, Bernard Soul, Sylvie Boursier, Jean-Yves Prieur, Gérard Fourré, Evelyne Groussard, Frédérique Roullier, Pierre Férard.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32

Nombre de suffrages exprimés.....32

Blanc..... 0

Nul..... 0

La liste complète a obtenu 32 voix

- Christian Picard, Céline Levée, Michelle Pothé, Bernard Soul, Sylvie Boursier, Jean-Yves Prieur, Gérard Fourré, Evelyne Groussard, Frédérique Roullier, Pierre Férard comme élus commissaires au CIAS.

Annule et remplace la délibération 850DE2601N23

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY

Date de transmission de l'acte: 07/08/2026
Date de réception de l'AR: 07/08/2026
061-200071520-850DE2601N23A-AU



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N24 - Représentation au PETR

Le Président précise que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Bocage a été créé par arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2016. Le PETR du Pays du Bocage a vocation à porter les politiques contractuelles avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne. Il y a lieu de désigner des représentants : 4 titulaires et 4 suppléants.

La conférence des Territoires propose : Joël Dromer, Josette Porquet, Jean-Louis Renault, Bernard Soul, en tant que titulaires, Didier Lerallu, Maxime Guilmin, Serge Costard et Frédérique Roullier, en tant que suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet),

- Désigne Bernard Soul, Jérôme Nury, Evelyne Groussard et Franck Moisseron, en tant que titulaires, Béatrice Guérin, Maxime Guilmin, Serge Costard et Frédérique Roullier, en tant que suppléants.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN
Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 33
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON, Christian DEROUET à Véronique BESNARD et Gérard FOURRÉ à Bernard SOUL.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N25 - Représentation au Pôle Métropolitain - Réseau Ouest Normand

Le Président précise que Domfront Tinchebray Interco adhère au Pôle Métropolitain – Réseau Ouest Normand.

Leurs principales compétences sont :

- L'aménagement durable avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- L'économie, le service aux populations, l'environnement,
- Les coopérations inter-territoriales

Domfront-Tinchebray Interco doit désigner un titulaire et un suppléant.

Le Président propose d'être désigné comme titulaire et de désigner Maxime Guilmin comme suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury en tant que titulaire, et Maxime Guimin, en tant que suppléant au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N26 - Représentation au SIVOS Champsecret - Dompierre

Le Président indique que l'école de Champsecret adhère au SIVOS Champsecret – Dompierre. Il y a lieu de désigner 4 représentants pour représenter la Communauté de communes au SIVOS.

La Conférence des Territoires propose de désigner Gérard Fourré – Franck Moisseron – Cécile Prévert et Bernard Soul.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Gérard Fourré – Franck Moisseron – Cécile Prévert et Bernard Soul.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Reçu le

17 AVR. 2026

Le Président,

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N27 - Représentation au SIVOS Chanu - Landisacq - St Paul

Le Président précise que l'école de Chanu adhère au SIVOS Chanu – Saint Paul – Landisacq. Il y a lieu de nommer des représentants : 3 titulaires et 1 suppléant.

Le Président propose de désigner : Michel Legalle, Jérôme Nury et Maxime Guilmin, en tant que titulaires, Céline Levée, en tant que suppléante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Michel Legalle, Jérôme Nury et Maxime Guilmin, en tant que titulaires, Céline Levée, en tant que suppléante.

Reçu le

17 AVR. 2026

Ainsi fait et délibéré,
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N28 - Représentation au RPI St Pierre d'Entremont - Cerisy Belle Etoile

Le Président rappelle que la commune de Saint Pierre d'Entremont et la commune de Cerisy Belle Etoile sont regroupées en RPI. Il y a lieu de désigner 3 représentants.

Il propose : Christian Duriez, Maxime Guilmin et Jérôme Nury.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Christian Duriez, Maxime Guilmin et Jérôme Nury pour siéger au sein du RPI Saint Pierre d'Entremont - Cerisy Belle Etoile.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N29- Représentation au collège Jacques Prévert

Le Président indique qu'il y a lieu de nommer des représentants : 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Jacques Prévert à Domfront en Poirais.

La Conférence des Territoires propose de désigner : Pierre Férard, en tant que titulaire et Bernard Soul en tant que suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Pierre Férard, en tant que titulaire et Bernard Soul en tant que suppléant pour représenter Domfront – Tinchebray Interco au conseil d'administration du collège Jacques Prévert.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

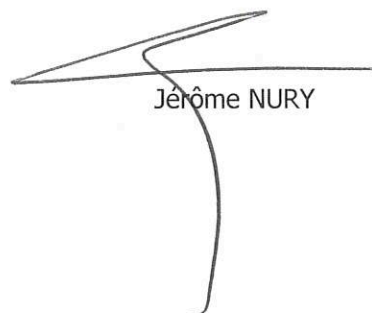
Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,


Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N30- Représentation au collège Albert Camus

Le Président cite le Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 qui introduit les intercommunalités dans la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. Un représentant doit être désigné pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Albert Camus à Tinchebray

La Conférence des Territoires propose Maxime Guilmin.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Maxime Guilmin pour représenter Domfront – Tinchebray Interco au conseil d'administration du collège Albert Camus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de réception de l'AR: 08/06/2026
061-200071520-850DE2601N30-AU

AGEDI



Délégués en exercice **33**
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N31- Représentation au Lycée Auguste Chevalier

Le Président informe l'assemblée que 2 représentants : 1 titulaire et 1 suppléant doivent être désignés pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Auguste Chevalier à Domfront en Poiraise.

La Conférence des Territoires propose de désigner : Adrien Sonnet en tant que titulaire et Serge Costard en tant que suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Adrien Sonnet en tant que titulaire et Serge Costard en tant que suppléant pour représenter Domfront – Tinchebray Interco au conseil d'administration du Lycée Auguste Chevalier.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN
Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,




Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N32- Représentation au Syndicat Départemental de l'eau

Le Président précise que la compétence eau est gérée en direct par la Communauté de communes sur les communes de Chanu, Le Ménil Ciboult, Moncy, Montsecret-Clairefougère, Saint Christophe de Chaulieu, Saint Pierre d'Entremont, Saint Quentin les Chardonnets et Tinchebray Bocage. 2 représentants titulaires et 2 suppléants doivent être nommés pour siéger au Syndicat départemental de l'eau.

La Conférence des Territoires propose Jérôme Nury et Christophe Lecordier, en tant que titulaires, Philippe Lepont et Jean-Yves Prieur en tant que suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury et Christophe Lecordier, en tant que titulaires, Philippe Lepont et Jean-Yves Prieur en tant que suppléants pour siéger au Syndicat Départemental de l'eau (SDE 61).

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N33- Désignation des délégués au SDeau 50

Le Président rappelle que la Communauté de communes est membre du SDeau 50 par représentation-substitution de la commune de Domfront en Poirais pour l'ancienne commune de Rouellé.

Il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au comité syndical et 1 délégué pour siéger dans le Conseil Local de l'Eau Potable de Saint Hilaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Franck Moisseron en tant que titulaire et Pierre Férard en tant que suppléant pour siéger au comité syndical du SDeau 50,
- Désigne Franck Moisseron pour siéger au Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Hilaire.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N34- Représentants SMAEP

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la Région de Domfront a pour objet et compétences, l'alimentation en eau potable sur les communes du territoire de Domfront Tinchebray Interco soit Avrilly, Champsecret, Domfront en Poiraise (pour les communes de La Haute Chapelle et Domfront), Lonlay l'Abbaye, Saint Bômer les Forges, Saint Brice en Passais, Saint Gilles des Marais. Il a étendu son périmètre aux communes de Saint Bômer les Forges et de Champsecret (+ Juvigny Val d'Andaine et Perrou).

Les nouveaux statuts stipulent que Domfront-Tinchebray Interco doit désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Juvigny Val d'Andaine nomme 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants et Perrou, 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

La Conférence des Territoire propose de désigner :

		Titulaire	Suppléant
Avrilly	1	Christian PICARD	Annie PHILIPPE
Domfront	2	Bernard SOUL	Philippe LEROYER
		Jérôme NURY	Michelle POTHE
St Brice en Passais	1	Serge COSTARD	Bruno MESNIL
St Gilles des Marais	1	Pierre FERARD	Daniel PRIEUR
Lonlay l'Abbaye	1	François LAUTOUR	Christian DEROUET
St Bômer les Forges	1	Béatrice GUERIN	Michel LOUVEL
Champsecret	1	Gérard FOURRE	Julien CORBIERE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne les représentants ci-dessus pour siéger au Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de la région de Domfront.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY

Reçu le
17 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN





Délégués en exercice **33**
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N35- Désignation référents Entente Varenne et Egrenne

Le Président rappelle que le 5 décembre 2017, le Conseil communautaire a accepté la création d'une entente avec la Communauté de communes d'Andaine, Flers Agglo, la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel, la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Varenne, de l'Egrenne, de l'Ortel, du Ménil Roullé et des Vallées.

Chaque EPCI doit être représenté au sein de cette entente par 3 élus.

La Conférence des Territoires propose de désigner Philippe Lepont, Jérôme Nury et Pierre Férard.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Philippe Lepont, Jérôme Nury et Pierre Férard pour représenter la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray interco au sein de cette entente.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUEU Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUEU à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N36- Désignation référents Entente Noireau

Le Président précise qu'une entente a été créée entre Flers Agglo, l'Intercom de Vire au Noireau et Domfront-Tinchebray Interco pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Vère et du Noireau.

Chaque EPCI doit être représenté au sein de cette entente par 3 élus.

La Conférence des Territoires propose de désigner Philippe Lepont, Patrick Héron et Jérôme Nury.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Philippe Lepont, Patrick Héron et Jérôme Nury pour représenter la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray interco au sein de cette entente.

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N37- Représentation au SIRTOM de la Région Flers Condé

Le Président indique que sur l'ex territoire du canton de Tinchebray, la gestion des déchets est confiée au SIRTOM de la région Flers-Condé. Il y a lieu de désigner 8 représentants pour siéger au SIRTOM Flers-Condé.

La Conférence des Territoires propose les candidatures de : Bruno Devère, Sébastien Chrétien, Christophe Lecordier, Évelyne Groussard, Christian Duriez, Julien Salliot, Benoît Rault et Jérôme Nury.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32

Nombre de suffrages exprimés.....32

Blanc..... 0

Nul..... 0

La liste complète a obtenu 32 voix

- Désigne Bruno Devère, Sébastien Chrétien, Christophe Lecordier, Évelyne Groussard, Christian Duriez, Julien Salliot, Benoît Rault et Jérôme Nury représentants au SIRTOM de la Région Flers-Condé.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N38- Représentation ADIL

Le Président explique que Domfront-Tinchebray Interco adhère à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) qui a pour objet de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant d'informer le public en matière de logement et d'habitat.

2 représentants doivent être nommés soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Président propose de désigner Patrick Hergault, en tant que titulaire et Pierre Férard, en tant que suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Patrick Hergault, en tant que représentant titulaire et Pierre Férard, en tant que suppléant à l'association Départementale d'Information sur le Logement de l'Orne.

Reçu le
17 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N39- Représentation Site Natura 2000 - Bassin de l'Andainette

Le Président indique que la Communauté de communes est concernée par le site Natura 2000 « Bassin de l'Andainette », située principalement sur la commune de Champsecret (762 ha).

Il y lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la collectivité au sein du comité de pilotage de ce « Bassin de l'Andainette ».

Le Président propose de désigner le Maire de Champsecret : Gérard Fourré comme titulaire et Béatrice Guérin comme suppléante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Gérard Fourré comme titulaire pour le comité de pilotage du site Natura 2000 relatif au « Bassin de l'Andainette » et Béatrice Guérin comme suppléante.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY





Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N40- Représentation au Comité de pilotage site Natura 2000 - Landes du Tertre Bizet et Fosse Artour

Le Président indique que la Communauté de communes est concernée par le site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Artour »

Il y lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la collectivité au sein du comité de pilotage de ce comité de pilotage « Landes du Tertre Bizet et Fosse Artour ».

Le Président propose de désigner Franck Moisseron comme représentant titulaire et François Lautour comme suppléant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Franck Moisseron en tant que titulaire et François Lautour en tant que suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour ».

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N41- Représentation Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne

Le Président rappelle que Domfront Tinchebray Interco adhère à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour l'ensemble du territoire.

Cette adhésion permet d'avoir accès à des appuis et des conseils gratuits juridiques, administratifs, techniques pour la Communauté de communes et ses communes membres.

Le Président propose sa candidature comme titulaire et la candidature de Bernard Soul comme suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury comme titulaire et Bernard Soul comme suppléant pour siéger à l'agence départementale d'Ingénierie de l'Orne.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,



Jérôme NURY

Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUEU Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUEU à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N42- Représentation SPL - Destination Touristique Domfront Bagnoles

Le Président rappelle que La Communauté de communes Andaine-Passais, la Communauté de communes Domfront Tinchebray INTERCO, la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie et la commune de Domfront en Poiraise ont créé ensemble une société publique locale de destination touristique.

La Société Publique Locale, dénommée « DESTINATION TOURISTIQUE DOMFRONT BAGNOLES », a comme objet social :

- L'exploitation et la gestion pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires d'un ou plusieurs offices de tourisme, intégrant :
 - l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme,
 - la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
 - tout ou partie de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles
 - la commercialisation de prestations de services touristiques
 - l'expertise de projets d'équipements collectifs touristiques
- La prise en exploitation, pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires, par voie de concession de services ou de travaux, de marché ou sous toute autre forme, de services, activités ou équipements notamment touristiques, sportifs, culturels, de loisirs ou de services à la population
- La réalisation pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires de toutes actions en faveur du développement territorial, touristique et économique du territoire.

Le conseil d'administration est composé de dix-huit membres, répartis entre les actionnaires en proportion de leur participation au capital soit :

Actionnaires	Nombre de membres au Conseil d'administration
Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie	12
Commune de Domfront en Poirais	2
Communauté de communes Andaine-Passais	2
Communauté de communes Domfront Tinchebray INTERCO	2
Total	18

Le Président propose sa candidature comme titulaire et la candidature de Bernard Soul comme suppléant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury pour représenter la Communauté de communes à l'Assemblée Générale de la SPL,
- Nomme Jérôme Nury et Bernard Soul pour siéger au sein du Conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN

Jérôme NURY



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N43- Représentation à la Mission locale

Le Président explique que la Mission locale aide les jeunes de 18 à 25 ans à s'insérer dans la société et les accompagne pour trouver un emploi. Il y a lieu de désigner des référents.

La conférence des Territoires propose de nommer : Frédérique Roullier et Christian Duriez, en tant que titulaires, Serge Costard et Yveline Jarry, en tant que suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Frédérique Roullier et Christian Duriez, en tant que titulaires, Serge Costard et Yveline Jarry, en tant que suppléants pour siéger à la mission locale.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N44- Désignation des membres du comité départemental pour l'emploi

La loi pour le plein emploi du 19 décembre 2023 a institué une évolution de la gouvernance de l'écosystème de l'emploi, de l'insertion et de la formation dans un objectif de meilleure efficacité du service public de l'emploi.

Un comité est ainsi créé à chaque niveau territorial pour élaborer et suivre des plans d'actions adaptés à chaque territoire, répondre aux besoins tant au territoire, qu'aux demandeurs d'emploi et employeurs, en respectant les compétences de chacun.

Il est créé un comité départemental pour l'emploi et 3 comités locaux pour l'emploi :

- comité local des Pays d'Alençon et d'Andaine,
- comité local d'Argentan-Flers,
- comité local de Vimoutiers-L'Aigle-Mortagne.

Le Président informe qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du comité local pour l'emploi d'Argentan- Flers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Bernard Soul, comme membre titulaire du comité local pour l'emploi d'Argentan-Flers,
- Désigne Jérôme Nury, comme membre suppléant dudit comité local.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN
Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N45- Représentation Syndicat mixte AGEDI

Le Président précise que l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray adhère au syndicat mixte de l'Agence de Gestion et développement informatique pour tous les logiciels métiers. Pour l'instant, les logiciels proposés par ce syndicat sont utilisés pour les assemblées et la dématérialisation des convocations.

Le Président propose de désigner Marie Laure David pour représenter la collectivité à l'AGEDI et Céline Levée comme suppléante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Marie Laure David comme représentante de la collectivité à l'assemblée spéciale du groupement intercommunal de l'Agence de Gestion et développement informatique pour tous les logiciels métiers et Céline Levée comme suppléante.

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N46- Représentation au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le Président indique que pour satisfaire aux obligations légales fixées par les articles 70 et 71 de la Loi 2007-209 du 17 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et l'article 5 de la Loi 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique, Domfront – Tinchebray Interco a décidé d'adhérer au CNAS. Il y a lieu de désigner un représentant.

Le Président propose Évelyne Groussard.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Évelyne Groussard en qualité de déléguée élue pour participer aux assemblées départementales du CNAS.

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N47- Règlement intérieur

Le Président précise que Les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumis à l'obligation d'établir un règlement intérieur.

Le règlement intérieur a pour vocation de fixer, lorsque les lois et règlements ne les ont pas prévues, les conditions de fonctionnement du Conseil communautaire, qui dispose en la matière d'une grande autonomie, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le règlement intérieur de l'assemblée.

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PRÉFECTURE D'ARGENTAN

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,

Jérôme NURY





Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N48A- Vote taux d'imposition 2026

Annule et remplace la délibération 850DE2601N48

Le Conseil communautaire doit procéder au vote des taux des impôts ménages de 2026.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Pour ces derniers, la perte de ressources est compensée, à due concurrence, d'une fraction de TVA. En 2025, le Conseil communautaire a voté les taux des impôts ménages à hauteur de 10,34% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 18,52% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 13,85% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dont le taux de référence est égal au taux figé de 2019.

Le Président propose de maintenir pour 2026 les taux intercommunaux 2025 de taxe foncière et taxe d'habitation.

	Taux 2025	Produit reçu 2025	Taux 2026	Produit prév.2026
Foncier bâti	10.34 %	1 553 762 €	10.34 %	1 595 255 €
Foncier non bâti	18.52 %	413 181 €	18.52 %	416 144 €
Taxe d'habitation	13,85 %	219 421 €	13,85 %	215 091 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote les taux d'imposition 2026 de taxes foncières et taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale tels que présentés,

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN



Le Président,

Jérôme NURY

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de réception de l'AR: 12/06/2026
061-200071520-850DE2501N48A-AU



Délégués en exercice 33
Présents 29
Votants 32
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUEU Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUEU à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N49A- Vote taux de cotisation foncière des entreprises 2026

Annule et remplace la délibération 850DE2601N49

Le Président propose de maintenir pour 2026 le taux de CFE voté en 2025, soit 18,85%.

Le produit reçu en 2025 était de 659 900 €. La prévision pour 2026 est de 725 914 €.

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le taux de CFE 2026 tel que présenté,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Maxime GUILMIN



Jérôme NURY

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de réception de l'AR: 12/06/2026
061-200071520-850DE2601N49A-AU



Délégués en exercice **33**
Présents **29**
Votants **32**
Convocation le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul (Président sortant), puis de Monsieur Pierre Férard (doyen d'âge) puis de Monsieur Jérôme Nury (Président).

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

BESNARD Véronique	P	BOURSIER Sylvie	P	CHRETIEN Sébastien	P	COSTARD Serge	P	DAVID Marie Laure	P
DEROUET Christian	A	DESAUNAY Bruno	A	DEVERE Bruno	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
FOURRÉ Gérard	P	GROUSSARD Évelyne	A	GUERIN Béatrice	P	GUILMIN Maxime	P	HERGAULT Patrick	P
HÉRON Patrick	P	LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LEROYER Philippe	P
LEVÉE Céline	P	LORGEOUX Isabelle	P	LOZIVIT Sonia	P	MALGREY Catherine	P	MOISSERON Franck	P
NURY Jérôme	P	PICARD Christian	P	POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SONNET Adrien	A	SOUL Bernard	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne GROUSSARD à Frédérique ROULLIER, Adrien SONNET à Franck MOISSERON et Christian DEROUET à Véronique BESNARD.

Secrétaire de séance : Maxime Guilmin

850DE2601N50- Vote taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026

La collecte et le traitement des déchets ménagers ont été confiés au SIRTOM de la région Flers-Condé sur l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray. La contribution était de 926 130 € en 2025 et elle sera identique en 2026.

Sur l'ex-Communauté de communes du Domfrontais ce service est géré en régie.

Compte tenu du BP 2026, du CFU 2025, des tarifs des nouveaux marchés sur une année pleine, des estimations de révisions des tarifs 2026, de l'augmentation de la TGAP, de la généralisation du taux réduit de TVA à 5,50% sur les prestations de collecte, traitement - tri de l'ensemble des déchets au 01/03/2026 (sur les OM, les encombrants et les DDS, le taux de TVA diminue de 10% à 5,50%), du report de l'excédent de fonctionnement de 2025 (358 973,28€ pour l'ex CCD et 134 069,52€ pour l'ex CCCT), il peut être envisagé de maintenir le taux de TEOM à 15,21% en 2026 pour le territoire de l'ex CCD.

L'étude en cours avec l'association Biomasse Normandie proposera les investissements à réaliser sur 2027, notamment pour le contrôle d'accès des usagers et des professionnels en déchèteries.

En 2024, le Conseil communautaire a décidé d'harmoniser le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le tout le territoire de Domfront – Tinchebray Interco.

Le Président propose de maintenir les taux de taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour 2026.

	Taux 2025	Taux 2026
Taux ex CDC du canton de Tinchebray	15,21%	15,21%
Taux plein ex CDC du Domfrontais	15,21%	15,21%
Taux réduit ex CDC du Domfrontais	15,21%	15,21%

Le produit attendu serait de 2 191 554 € en 2026 contre 2 159 655 € reçu en 2025.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 à 15,21 % sur tout le territoire de Domfront-Tinchebray Interco tel que présenté,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,

Maxime GUILMIN

Le Président,

Jérôme NURY



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN